

FO CE L'FAIRE

Le compte-rendu du Comité d'Établissement du Pôle Nord-Est
du 30 août 2017

Voici tout d'abord l'édito de Force Ouvrière, par Bruno Demange, élu de Nancy, président de la commission économique du CE, représentant FO au CCE, et délégué syndical.

« Alors que cette période de rentrée est celle de la mise à l'antenne de nos nouveaux rendez-vous, nous constatons qu'il nous manque des infos. Par exemple, concernant l'une des nouveautés : l'organisation du nouveau magazine Grand-Est de 10h50 ! Après avoir lu la communication de l'une de ses responsables, envoyée le 28 août, le dispositif apparaît bien compliqué. Il est d'ailleurs étonnant que ce mail n'ait été adressé qu'aux seuls salariés alsaciens...comme si ceux des deux autres antennes du Grand Est n'étaient pas concernés par le sujet !

En tous cas, nous redoutons que cette organisation se révèle complexe au quotidien, en particulier pour les cadres de proximité qui seront amenés à planifier le contenu de ce rendez-vous.

D'autres inquiétudes portent sur des suppressions d'activité, comme dans le cas du magazine dominical des Hauts de France. Les salariés lillois et amiénois retrouveront-ils le volume d'activité qu'ils connaissaient ? Plus largement, quelles seront les conséquences de ces évolutions pour les personnels ? Nous souhaitons donc que puissent nous être communiquées les nouvelles analyses de potentiels pour les 3 directions de cet ex pôle Nord-Est.

Un ex pôle qui dispose encore de son CE, à l'échelle de ses 7 antennes... Pour combien de temps encore ? C'est l'autre sujet d'inquiétude de cette rentrée.

A ce jour, nous ignorons tout du calendrier et du périmètre de nos futures instances, mais nous partageons l'idée qu'il est nécessaire que des choix soient engagés dès à présent pour des activités sociales et culturelles en 2018.

Impossible en effet d'imaginer proposer des voyages l'an prochain si les élus ne prennent pas des initiatives maintenant. Il faut par ailleurs que leurs mandats soient prorogés au delà de la date butoir du 6 novembre (fin théorique des mandats), afin qu'aucune carence ne soit subie. Car une telle éventualité serait fortement préjudiciable pour l'ensemble des salariés ! Force Ouvrière le dit donc très clairement : nous soutenons l'idée d'engager des projets pour 2018 dès à présent, et nous nous positionnons dès aujourd'hui en faveur de la prorogation des mandats actuels. Et afin que cette question de la continuité ne devienne pas un problème, nous demandons l'ouverture rapide d'une négociation à ce sujet, pour le cas précis de l'établissement du Nord-Est. »

I/ RETOUR SUR LE CCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET

Lors de cette réunion ont été abordés la situation difficile de l'antenne de Paris / Île de France, suite à l'incendie des locaux de Vanves. Les élus ont été consultés ensuite sur le projet de dématérialisation des factures fournisseurs, puis sur la phase 3 du projet Info 2015 (avec l'évolution projetée du métier de scripte à la Rédaction Nationale de France 3). Enfin, c'était le rendu de l'avis du CCE sur le projet de feuilleton à Montpellier (et la phase 1 de la réorganisation des moyens internes de fabrication). Suite à cette avis, les 92 postes ont été mis en consultation. Il est encore possible de postuler, jusqu'au 15 septembre.

Pour retrouver notre compte rendu "le CCE en bref", [cliquez ICI](#)

II/ RETOUR SUR LES GRILLES D'ÉTÉ

A) DANS LE GRAND EST

L'été a débuté par 2 PAE le 1er juillet : une sur l'hommage rendu à Helmut Kohl (diffusé en Alsace et en Lorraine, avec une moyenne à 28% d'audience, et des pointes à 40%), puis l'autre, consacrée aux 40 ans du régiment d'hélicoptères de combat de Phalsbourg (avec des images très spectaculaires et une part d'audience à 15%).

L'été a été marqué par des événements couverts tels le Tour de France, Mondial Air Ballons, la foire aux vins de Colmar, ou le "Cabaret Vert" (avec des équipes web dédiées).

À retenir : la belle réussite des couvertures web sur le "Cabaret Vert" et sur Mondial Air Ballons. Ça va dans le sens du rajeunissement de notre public.

Enfin, l'été a été marqué par de nouvelles "pages été" communes aux 3 antennes du Grand Est.

Deux nouvelles PAE à retenir début septembre : sur la fête de la mirabelle à Metz, et sur le "Livre sur la Place" à Nancy.

B) DANS LES HAUTS DE FRANCE

Une PAE marquante a été la couverture des "Fêtes de Douai" (que nous n'avions pas couvert depuis au moins 10 ans), avec une équipe internet dédiée.

Autre événement marquant : les 40 pages été spéciales, réalisées en direct (ce qui a constitué une vraie nouveauté).

Deux événements à retenir pour début septembre : une PAE sur la Braderie de Lille (qui fait son retour, avec des dispositifs de sécurité importants), et une autre sur le Grand Prix cycliste de Fourmies (intéressant 2 grands territoires du vélo : le Nord Pas-de-Calais et la Bretagne).

C) EN BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Là aussi, 40 pages été ont été diffusées (fabriquées par les 2 antennes de Dijon et Besançon). Le week-end, il était proposé des pages "festivals", notamment sur celui des Eurockéennes

de Belfort, puis sur "Chalon dans la rue".

À noter que, en même temps que les Eurockéennes se tenaient 4 étapes du Tour de France dans la région,

Autre événement : le meeting aérien de Dijon, avec une PAE un dimanche à 20h10 (et une audience à 12,9 pour une moyenne de case à 9,8).

Des belles performances web ont été constatées, avec 205.000 vues.

Sur début septembre, à retenir, la fête des vendanges (avec plusieurs points de direct en Bourgogne et en Franche Comté), et la couverture du festival de musique de Besançon.

III/ POINT SUR LE NOUVEAU LOGICIEL CONCUR, POUR LE TRAITEMENT DES NOTES DE FRAIS

Il s'agit du tout premier point effectué en CE depuis l'avis rendu lors du CCE de juin dernier **ICI**. En fait, il s'agit de remplacer le système actuel, Ulysse, qui date de 2004.

En tout, 9000 collaborateurs de l'entreprise (permanents et personnels CDD) déposent des notes de frais, et 700 salariés sont identifiés pour travailler sur ces notes (+ 60 comptables, qui assurent la validation, notamment fiscale, pour la récupération de la TVA).

A) CONCUR, QU'EST CE C'EST ?

C'est un logiciel qui prend en compte les dernières évolutions techniques :

- la mobilité (pour pouvoir effectuer ses démarches sur des smartphones)
- la dématérialisation (et la capacité de l'appli à identifier les montants et la TVA à partir d'une photo ou d'un scan)
- la complémentarité avec la carte affaires (pour remplacer les avances et repérer automatiquement les écritures).

Le logiciel serait couplé avec un système appelé SBT par exemple pour l'achat de billets de trains sans avoir besoin de passer par l'agence de voyages. Ce système restera géré par les assistantes. Celles-ci continueront aussi à vérifier ce qui aura été envoyé par les collaborateurs (pour s'assurer de la conformité avec le règlementaire, qu'elles connaissent bien). Ce sera en fait comme aujourd'hui...à ceci près que les documents seront scannés, ou pris en photo.

B) C'EST POUR QUAND ?

Dès octobre 2017, des phases pilotes vont être engagées avec les notes de frais d'une cinquantaine de salariés. Un bilan de cette expérience sera effectué, puis présenté en IC CHSCT en décembre ou janvier.

Ensuite, des formations seront proposées début 2018, pour une mise en service au printemps.

Sachant que le dispositif ne sera pas utilisé partout de la même façon... Certains sites pourront inviter les collaborateurs à saisir, tandis que d'autres pourront conserver la saisie par les assistantes.

Parallèlement, un plan de transformation sera engagé, du fait de l'impact sur l'emploi. L'analyse sera affinée, en tenant compte d'autres évolutions, telles la dématérialisation

des factures, des feuilles de paie, des tickets restaurants... Des entretiens seront donc conduits avec les services RH, pour connaître les souhaits éventuels d'évolution de carrière.

C) GPEC ? OU SIMPLE ACCOMPAGNEMENT ?

Lors de la consultation sur ce projet, la direction avait précisé qu'une GPEC spécifique serait engagée sur ces métiers. Lors de ce CE, la direction s'est montrée plus vague, précisant que les salariés seraient accompagnés.

Ce n'est pas la même chose !

L'accompagnement est du seul fait de l'employeur (qui peut quand même informer les instances), alors qu'une "vraie GPEC" nécessite une négociation avec les organisations syndicales représentatives. Elle offre clairement davantage de garanties.

D) LA FIN DES JUSTIF PAPIER ?

Normalement, l'un des principaux intérêts de ce logiciel est de pouvoir dématérialiser les justificatifs.

Néanmoins, à ce jour, les lois françaises imposent encore le papier, par rapport à la récupération de la TVA. Toutefois, la règle évolue : nous savons que, dès mars 2018, le papier ne sera plus obligatoire pour les factures fournisseurs, s'il existe un "coffre fort".

Il existe un bon espoir que ce soit étendu aux justificatifs des frais. D'ailleurs, certaines grandes entreprises (comme Orange) ont choisi d'anticiper, et ne plus demander les justificatifs "papiers" à leurs salariés.

E) AUTRE QUESTION QUI PRÉOCCUPE LES SALARIÉS : QUELLE MARGE DE MANŒUVRE PAR RAPPORT AUX DISTANCES (POUR DISSOCIER LES " DÉPLACEMENTS" ET LES "MISSIONS") ?

Aujourd'hui, nous savons que, selon les applis, les distances entre 2 lieux ne sont pas exactement les mêmes. Exemple : Reims et Chalons-en-Champagne peuvent être distants de 50...ou 49 km, ce qui n'est pas la même chose en matière de frais.

Qu'en sera t'il avec Concur, dans l'hypothèse où le logiciel effectuerait le calcul automatique des distances ? Pas de réponse apportée à ce sujet lors de ce CE.

IV/ LA GESTION DES ASC (ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES) POUR 2017-2018

Il a été décidé de ne pas attendre que le sujet des futurs CE soit tranché pour engager des projets pour 2018. Car attendre aurait signifié ne proposer aucun voyage pour l'an prochain, car nous arrivons déjà à une période où il ne reste plus beaucoup d'offre sur le marché des voyages de groupes 2018.

Des budgets prévisionnels seront donc établis, et les différentes antennes pourront faire usage de leur "droit de tirage" sur la trésorerie disponible pour effectuer des avances pour des projets de voyages. Les élus espèrent évidemment que ce qui aura été engagé sera poursuivi par leurs successeurs.

Si ce n'était pas le cas, alors, ces avances deviendraient des pertes.

FO soutient la démarche, car c'est dans l'intérêt des salariés. Dans le même esprit, nous avons rappelé la nécessité de proroger les mandats actuels jusqu'à l'organisation des prochaines élections professionnelles, quand le sujet des futurs CE sera tranché.

Cette prorogation est indispensable pour que tout ne s'arrête pas le 6 novembre prochain, et que le CE se retrouve confié à un administrateur judiciaire (qui se contenterait évidemment à "expédier les affaires courantes").

Par ailleurs, le choix des cadeaux du CE pour la fin d'année a été arrêté. Pour l'instant, nous vous laissons encore la surprise...

Enfin, il a été rappelé que les salariés en alternance peuvent bénéficier des prestations du CE dès leur arrivée dans l'entreprise.

V/ QUESTIONS DIVERSES

1) Concernant les congés de fin d'année, la situation particulière de 2017/2018 (avec une première semaine en 2017 et une seconde sur 2018) fait qu'il serait plus pratique, pour une bonne répartition pour l'ensemble des salariés, que les congés 2017 puissent être pris jusqu'au 7 janvier 2018. À ce jour, la direction refuse cette petite extension. Pour autant, ce n'est pas sans poser des problèmes dans les services. Comment en sortir ?

La direction nous répond qu'elle ne revoit toujours pas sa copie. "Pour une raison économique" précise t-elle, expliquant que ce "dérapiage ferait risquer un atterrissage budgétaire catastrophique". Un chiffre d'une estimation à 3 millions d'euros par jour avait déjà été évoqué.

2) Est-il exact que dans l'émission "complètement à l'Est", des correspondants dans les pays limitrophes adresseront des vidéos via Skype ?

Le jour du CE, la déléguée aux antennes du Grand-Est n'était pas présente, et la directrice régionale n'avait pas la précision.

3) Avec la mise en route de Planif, il n'est plus possible d'effectuer une planification à 4 semaines comme c'était le cas auparavant à Strasbourg. Comment retrouver la lisibilité qui existait auparavant ?

La direction confirme que Planif ne permet pas une planification sur l'activité à 4 semaines. Ce qui était donc possible avec Excel ne l'est donc plus...dans la mesure où le but n'est pas de maintenir un dispositif parallèle.

En revanche, la communication du prévisionnel "absences/présences" à 4 semaines est toujours d'actualité.

Prochain CE
le 19 septembre à Strasbourg

Prochain CCE
le 26 et 27 septembre à Paris



Bien évidemment, vos représentants FO au Comité d'Établissement sont à votre écoute : Muriel Bessard (Dijon), P. Campagne (Lille), Catherine Reggianini (Metz et Nancy), Bruno Demange (Metz et Nancy), Eric Vial, Jean-Paul Furno, Henri Weiken, Roya Moradpour (Strasbourg)